

## **CONVENTION FFR-LNR**

### **Annexe 3 – Projets Stratégiques**

En complément de la Convention Générale et des protocoles sportifs et financiers annexés, la FFR et la LNR – au travers de cette Annexe 3 – affichent leur volonté d’engager des travaux conjoints autour de 5 axes de développement structurants, stratégiques pour le rugby professionnel et au-delà pour l’ensemble du rugby français.

Au travers de ces Projets Stratégiques, les deux institutions coordonneront leurs actions de manière à assurer la pleine réussite de leurs objectifs communs. La FFR et la LNR ont également pour ambition – au travers des bénéfices mutuels retirés du succès de ces Projets Stratégiques – de bonifier la performance du rugby français pour préparer dans les meilleures conditions les prochaines échéances sportives majeures du cycle 2022-2027.

Il appartiendra au Comité d’Orientation Stratégique (COS) institué par la Convention de fixer les objectifs au titre de chacun des 5 axes stratégiques, de définir l’organisation conjointe, de fixer le calendrier des travaux, d’en évaluer régulièrement les avancées ainsi que les impacts dans la phase de mise en œuvre.

Ces Projets Stratégiques sont résumés ci-dessous ; ils seront tous déployés au cours des 5 saisons d’application de la Convention.

Les Parties poursuivront par ailleurs la collaboration d’ores et déjà initiée sur la préparation de la Coupe du Monde 2023.

#### **1– Plan de Haute Performance de l’arbitrage**

Installation d’une organisation assurant une performance dans la durée :

- Co-financement par la FFR et la LNR d’un plan de haute performance
- Passerelles clubs professionnels – arbitres
- Passerelles carrières de joueurs – carrière d’arbitre
- Outil d’évaluation de la performance

#### **2- Sécurité des joueurs professionnels**

Ces travaux s’inscrivent dans une perspective de progrès continu, dans la continuité des actions menées lors des précédentes périodes conventionnelles :

- Programme de prévention / gestion des risques
- Organisation de la surveillance médicale

### **3 – Développement du rugby à 7**

Plan de développement conjoint post Jeux Olympiques : formation, compétitions, organisation de l'équipe de France

### **4- Développement du rugby féminin**

Contribution du rugby professionnel à la promotion du rugby féminin de haut niveau et au développement de la pratique

### **5- International**

- Recherche de positions communes dans les instances internationales pour préserver l'équilibre entre compétitions d'équipes nationales et compétitions professionnelles de clubs : calendrier, format et conditions d'organisation de nouvelles compétitions de clubs
- Organisation d'une réflexion à protéger les Fédérations émergentes de transferts massifs de leurs talents
- Adaptation et mise en œuvre des règles de mise à disposition en équipe nationale
- Positionnement de la commission consultative des ligues professionnelles dans la gouvernance de World Rugby